



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 26 mars 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une nouvelle direction départementale interministérielle au 1er avril 2021 : la DDETSPP

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a pour objectifs de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, de réorganiser les services déconcentrés et de gagner en efficacité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la réforme a entraîné la création du secrétariat général commun départemental en appui des services de la préfecture, des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles. À la même date, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement ont été rattachées au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, sous l'autorité de Monsieur le préfet, la **direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations** (DDETS-PP) est créée par l'intégration au niveau départemental, de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

La DDETS-PP assure le déploiement des politiques publiques d'insertion sociale, d'intégration, de développement de l'emploi, d'accès et d'effectivité des droits, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès et du maintien dans l'emploi, du travail, d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, de la politique de la ville, d'égalité homme-femme, de protection du consommateur, de sécurité sanitaire, de protection animale et environnementale, ainsi que la territorialisation des stratégies transversales prioritaires dans les domaines de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi.

En matière d'insertion et de développement économique, la DDETS-PP promeut une vision globale de parcours et d'accompagnement adapté, pour faciliter la levée des freins à l'accès et au maintien dans l'emploi ainsi qu'à l'accès et au maintien au logement. Elle participe à faire converger offre et demande d'emploi, en cohérence avec les besoins du territoire et des publics. Elle soutient le développement et la performance sociale, économique, sanitaire et environnementale des acteurs économiques du territoire et promeut un dialogue social de qualité.

À noter que l'inspection du travail, intégrée à la DDETS-PP, conserve son système actuel d'organisation de la ligne hiérarchique, qui garantit le respect des engagements pris par la France dans le cadre des conventions de l'Organisation internationale du travail.

**Concrètement, la DDETS-PP agit pour protéger et contribuer à la prévention et à la lutte contre les exclusions en faveur :**

- **des personnes vulnérables et des personnes les plus éloignées de l'emploi**, en assurant une prise en charge spécifique et adaptée,
- **du travailleur**, en assurant l'application des dispositions légales et conventionnelles relatives aux conditions de travail et d'emploi
- **des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;**
- **du citoyen vis-à-vis** des risques sanitaires liés à l'alimentation et aux animaux ;
- **du consommateur vis-à-vis** des risques économiques et de sécurité, notamment liés aux produits, biens et services ;
- **des acteurs économiques**, en assurant un fonctionnement loyal et sécurisé des marchés, en garantissant la sécurité sanitaire des aliments, la santé des élevages et la sécurité des biens et services et en luttant contre le travail illégal et les fraudes au détachement ;
- **de l'environnement vis-à-vis** des potentielles pollutions agricoles et agroalimentaires ;
- **des animaux domestiques et sauvages en captivité**, en matière de bien-être et santé.

**Contact à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 :**

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal**

1, rue de l'Olmet – Porte B

BP 50739

15007 Aurillac Cedex

[ddetspp@cantal.gouv.fr](mailto:ddetspp@cantal.gouv.fr)

Tél : 04 63 27 32 00

Fax : 04 63 27 31 57

**Plus de détails sur cette réorganisation :**

- **Compte-rendu du conseil des ministres du 9 décembre 2020 :**  
<https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-12-09> 
- **Décret n° 2020 – 1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636412> 